

Epehy

n°126

Quoi de neuf ?



Avril 2022

Le mot du maire

Suite à l'allègement du protocole sanitaire, notre vie communale reprend son cours et, nous en avons besoin.

Epysérít, notre association de théâtre picard, vous a gratifiés de 5 spectacles dont deux au profit de ces pauvres Ukrainiens. Merci à eux pour ce geste de solidarité. Le Conseil Municipal a également effectué un don de 1500 € pour apporter une aide humanitaire à cette population en détresse qui subit les affres d'une guerre incompréhensible à nos yeux.

Le club de foot, le Tennis de table, le club Energy Forme, Active Epehy, les Anciens Combattants, le Club Loisirs, qui propose aux aînés des réunions récréatives tous les jeudis de 14h à 17h à la salle des fêtes, ont repris leurs activités. Même nos chasseurs ont sorti de nombreux faisans aux abords du village, voire même dans nos jardins. Le soleil est là, les arbres sont en fleurs et les tondeuses sont de sortie, pourvu que cela dure....Le printemps est arrivé et nos jeunes ont pris possession du City Stade et nous les remercions pour leur respect des lieux ainsi que pour leur compréhension à propos de la limitation des horaires d'ouverture.

A la lecture du Quoi de Neuf, vous vous apercevrez que le CM a décidé de nombreux travaux : l'extension de la vidéo surveillance, les travaux de rénovation de la Mairie, le ravalement de certains bâtiments communaux, l'éclairage public de la place de la mairie et de l'église, la création d'une allée au nouveau cimetière ainsi que la mise en place de cavurnes, la modernisation de l'éclairage public dans plus de 70 % des rues, l'installation de 3 agrès et d'un panier de basket pour compléter les possibilités pour les jeunes (et moins jeunes !) de faire du sport en extérieur . Ces décisions de travaux ont été prises par le CM après avoir fait un point financier. Les comptes sont sains, la commune n'est pas endettée et pour rappel, les taux des impôts communaux n'ont pas augmenté depuis plus de 20 ans. Tout cela démontre une bonne gestion des différents Conseils Municipaux qui se sont succédés depuis plusieurs années et un sérieux constant dans les prises de décisions.

Dernièrement, les professionnels de la Maison de Santé se sont rapprochés de la Commune. Suite au départ imminent du Docteur LENGLET, différentes charges supplémentaires pourraient leur être imputées. Le CM a déjà décidé de prendre à son compte les loyers et charges qui incombent à ce médecin qui nous quitte par choix de vie. Néanmoins, il apparaît qu'il faut également se pencher sur d'autres charges supplémentaires que les praticiens ont à supporter. D'autre part, nous observons que certains réduisent leur temps de présence à la Maison de Santé alors que nous peinons à avoir d'autres professionnels. La Commune n'a pas à faire de gain sur les professionnels mais, représentant les habitants, le CM n'a pas non plus compétence à « sponsoriser » des intérêts privés. Je pense que si nos professionnels de Santé sont devenus un « service public » pour notre population, chacun doit faire la part des choses. Un travail sérieux est en cours pour l'intérêt de tous.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, la vie d'un Conseil Municipal n'est pas, comme le titre d'un film à succès, un fleuve tranquille. Régulièrement de nouveaux problèmes se posent, et ce serait trop simple si des « Y a qu'à... » permettaient de trouver une solution. Bien souvent il faut trouver un juste équilibre au moment de prendre une décision en tenant compte de l'ensemble des habitants du village et des finances dont on dispose.

Amitiés

Jean Michel Martin



- Le spectacle d'Epysérít	page 2
- Vacances plurielles	page 3
- Une maison France Service	page 4
- L'harmonie en concert	page 4
- Epehy Autrefois	page 5
- Energy Forme	page 6
- Réfection des chemins	page 6
- Horaire City Stade	page 6
- Conseil municipal	pages 7 à 10
- Tiers lieu numérique	page 11
- Le centre équestre	page 11
- Déchèteries et déchets verts	page 11
- Exposition guerre de 1870	page 12
- Bibliothèque	page 12

Le spectacle d'Épyserit

Voici comment commençait le dialogue des deux présentatrices du spectacle :

- « Covid, covid, covid...
- Qu'os vide ?
- Té d'indes qu'os vide ? Eh ben ches salles d'espectaque ! »

Eh oui, si la troupe Épyserit a pu recommencer à se produire, elle ne remplit plus sa salle fétiche avec ses 300 spectateurs habituels lors de chacune de leurs représentations avant la pandémie. Des personnes sont positives et doivent rester à l'isolement, d'autres craignent de sortir ou en ont perdu l'habitude... Ainsi il n'y eut que 68 spectateurs le 26 février (il faut dire que ce soir là il fallait présenter le pass vaccinal). Malgré tout, la troupe a pris beaucoup de plaisir à rejouer après deux ans d'interruption devant un public, et puis les rires ont tellement fusé, les commentaires à la fin du spectacle ont été si bons que les acteurs n'ont même pas été déçus.

Et les images de la guerre en Ukraine ont tellement marqué les esprits que la troupe a rapidement décidé d'offrir le bénéfice brut des deux séances des 19 et 20 mars au profit de cette population en détresse. Là encore, la salle ne fut pas pleine bien sûr : 121 entrées le samedi et 118 le dimanche , toutefois c'est un chèque de 2225.60 euros qui a pu être envoyé à la Croix Rouge afin d'apporter une aide humanitaire à ce pays. On pourrait s'étonner d'une telle somme pour des entrées à 6 euros. Mais non le trésorier n'a pas fait d'erreur et on peut expliquer ce montant par le fait que plusieurs personnes fidèles de la troupe chaque année, touchées par le virus ou étant à

risque, ayant dû s'abstenir de venir, ont fait parvenir un chèque pour payer leur place, d'autres ont donné bien plus qu'il ne fallait. De même pour 80 programmes proposés à 1 euro minimum, c'est 390,30 euros qui ont été récoltés. (Par mesure de précaution, il n'y a pas eu de buvette pour éviter les rassemblements sans masque et celui-ci même s'il n'était plus obligatoire avait été fortement recommandé à l'entrée). Une belle satisfaction donc à la fois pour les acteurs et les spectateurs qui ont pu partager plus de deux heures de rires ininterrompus tout en participant à une belle action.

Les deux dernières séances des 2 et 3 avril ont accueilli 89 et 131 spectateurs. Si les sommes encaissées ne permettront essentiellement que de compenser les frais que nécessitent ces représentations, ce n'est pas bien grave. L'objectif cette année était de relancer les spectacles et puis les acteurs ne jouent pas pour gagner de l'argent sinon ils n'auraient pas donné les surplus aux écoles les années précédentes quand les salles étaient pleines. Non, ce qui les motive vraiment, c'est de partager leur plaisir avec le public. Et les avis des personnes qu'ils rencontrent à Epehy ou ailleurs , les commentaires reçus sur le site Internet ne peuvent que les inciter à poursuivre l'aventure. Citons par exemple :

- « Un bravo à toute l'équipe pour cette magistrale représentation ... Félicitations à vous tous ! Associer le rire à une bonne cause, est un plus ! Bravo à tertous ! » *Christèle*

- « Toujours ravies d'aller vous voir, nous y sommes allées hier soir, avons bien ri, nous vous félicitons tous!!!! à l'année prochaine !!!! » *Melle Sagnier (coiffeuse à Villers-faucon) et sa maman*



Les activités avec Vacances Plurielles

* L'accueil de loisirs de février 2022 :

Pendant les vacances d'hiver 2022, ils étaient une trentaine d'enfants à participer à l'accueil de loisirs d'Epehy. Les enfants ont profité au maximum du city-stade pour faire le plein d'activités sportives : découverte du hockey, des séances de basket, des parcours sportifs, quelle chance de pouvoir profiter d'une telle structure ! Pour diversifier le programme d'activités, les enfants ont fabriqué leur propre savon et de la lessive qu'ils ont pu rapporter à la maison pour les tester, ils ont également confectionné eux-mêmes leurs goûters lors d'ateliers cuisine pour se régaler en fin de journée. Nous avons pris une nouvelle habitude tous les jours à l'accueil de loisirs : le quart d'heure lecture. Chacun choisit un livre, une BD, un roman et peut se poser tranquillement pour le feuilleter, le lire, regarder les images, se faire raconter l'histoire par un copain. Une chouette initiative pour susciter le goût de la lecture .



* Le mercredi :

chaque semaine, un accueil est toujours proposé par l'équipe d'animation. Lucas propose de multiples séances sportives dans le cadre de sa formation BPJEPS avec la découverte du basket, de la course d'orientation, de la motricité ou des jeux coopératifs. Pendant que les moins sportifs peuvent profiter d'ateliers créatifs ou culinaires pour se régaler ou ramener son œuvre à la maison.

* Les ateliers parent'aises :

chaque vendredi à partir de 16h, c'est Océane qui anime l'atelier parents-enfants à la maison des petits pieds dont le but est de passer un bon moment en famille autour d'une activité. Après la confection de la traditionnelle galette des

rois à déguster à la maison (protocole sanitaire oblige), Océane a lancé son projet potager-plantations depuis mi-février où chacun apporte ses compétences de jardinier. On espère avoir une belle récolte au moment venu. La participation à ces séances est gratuite et ouverte à tous ! N'hésitez pas à venir en profiter.

* La correspondance :

Nous avons créé une amitié avec une structure d'accueil basée à Nantes. Les enfants s'envoient régulièrement des courriers, des photos et se lancent des défis à distance comme des danses à créer ou des recettes de cuisine à réaliser.



* L'accueil des vacances d'Avril :

pendant cette période de vacances de printemps, les enfants profitent de la belle météo et de l'arrivée du printemps. Enfin, les enfants ont pu profiter d'une sortie à la fin de l'accueil de loisirs avec une séance de cinéma, une balade et des jeux au parc d'Isle de St-Quentin, quel plaisir de pouvoir ressortir un peu. Le Smitom est venu pour un nouvel atelier pour sensibiliser les enfants au tri des déchets. A nouveau, on a pu compter sur les enfants pour une opération Nettoyons la nature et notre village. Bravo ! Une chasse à l'œuf a été proposée aux enfants pour déguster de bons chocolats !! Des vacances au top quoi !.

Une formation BAFA



Une formation BAFA pour devenir animateur ou animatrice sera proposée du 1er au 8 juillet 2022 à Marquais-Hamelet en partenariat avec l'IFAC et le Sisco de Tincourt-Boucly. Si vous souhaitez vous lancer dans l'animation ou obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter, des aides sont possibles pour le financement. Nous recrutons des animateurs lors de chaque période de vacances pour encadrer nos accueils de loisirs. Infos au 06.47.76.01.07.

Une maison France Services

Une maison France Services est ouverte dans les locaux de la Poste de Roisel. Deux agents vous accueillent, vous aident et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives et numériques du quotidien au sein d'un guichet unique.

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations ci-contre.



**France
services**

Liberté
Egalité
Fraternité



Ils proposent

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)

La Maison **France Services**, c'est la possibilité d'accéder aux divers sites :

- Finances Publiques (permanence des Impôts tous les mardis de 9 h à 12 h)
 - Allocations familiales.
 - Carsat
 - Pôle Emploi
 - Assurance retraite
 - M.S.A Mutuelle Sociale Agricole
 - Assurance maladie
 - Ministère de la justice
 - Ministère de l'Intérieur
 - Communautés de Communes
 - Agence Nationale des Titres Sécurisés
- Etc...

Exemples d'accompagnements proposés :

- je déclare mes revenus
- j'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité
- je demande une aide (allocation logement, RSA)
- je cherche un emploi
- je cherche à rembourser mes soins
- je prépare ma retraite
- je fais face à un litige ou un conflit
- j'attends un enfant.

L'harmonie en concert.



Comme indiqué dans le dernier Quoi de Neuf, notre harmonie a fêté ses 50 ans d'existence les 11 et 12 décembre. Cela fut non seulement l'occasion de proposer deux concerts mais aussi de permettre à de très nombreux anciens de notre société musicale de se retrouver, se remémorer de très bons souvenirs et même pour certains de

rejouer ensemble. 163 photos de ces deux jours de réjouissances sont visibles sur le site d'Epehy. <https://epehy.jimdo.com/>

Bien sûr que nous avons regretté que ces festivités se passent dans la grande salle de Sailly Saillisel du fait que nos pompiers avaient également besoin de la nôtre ce week-end-là mais notre village n'est pas oublié puisque l'orchestre d'harmonie proposera un grand concert le 18 juin à 20 h 30 dans notre église d'Epehy.

Et pourquoi à l'église ? Parce que cette fois ce sont les élections législatives qui ne permettront pas d'utiliser la salle des fêtes ce jour-là. Et cette fois comme, il n'y aura pas de restauration, l'église peut tout à fait convenir d'autant que l'acoustique y est très bonne.

Ainsi nous pourrons fêter l'arrivée de l'été en musique et applaudir ces musiciens qui portent haut le nom de notre village

Épehy Autrefois:

Le jumelage Épehy-Vidracco

Qui sait encore aujourd'hui qu'Épehy a été jumelé en 1969 avec Vidracco, un village du Piémont italien maintenant inclus dans la ville métropolitaine de Turin ? Madame Mauricette Lefebvre a fourni de nombreux documents (articles du Courrier Picard de l'époque, photos et autres textes qui ont permis d'ajouter une page (J comme Jumelage) sur le site « Épehy Autrefois ». Cependant nous aimerions encore trouver d'autres photos notamment sur la réception des Italiens chez nous (pour un prochain article), si vous en êtes possesseurs n'hésitez pas à nous l'indiquer. *M. Delaire.*

Pourquoi un jumelage avec ce village d'Italie ?

Dans le numéro 117 du Quoi de Neuf, nous avons pu voir que notre village détruit par la Grande Guerre fut en grande partie rebâti par l'entreprise de Monsieur Martino Cératto. C'est lui d'ailleurs qui offrit notre salle des fêtes avant de quitter notre commune. Or, celui-ci était originaire de Vidracco et s'il fut bienfaiteur pour notre village, il ne le fut pas moins pour le sien et, c'est en son souvenir qu'en 1969, le Maire de Vidracco souhaite jumeler les deux villages.

Grande fête à Vidracco pour la signature de ce jumelage.

Une délégation d'habitants d'Épehy (mais aussi des villages environnants) conduite par le Maire de l'époque se déplaça vers ce village piémontais en octobre 1969.



Arrivée de la délégation de notre village

La traduction française d'extraits d'un article paru dans le journal italien "La Sentinella del Canavese" nous permet de connaître le déroulement de la cérémonie du jumelage.

« Dimanche 5 octobre a eu lieu la cérémonie du Jumelage entre la Commune de Vidracco et la Commune d'Épehy »

...A 10 heures, messe, avec la procession qui s'est déroulée et arrêtée sur la place, pour la bénédiction des paniers de raisins. Des fleurs au monument du Chevalier Martino CERRATTO ont été déposées. C'est lui qui après la première guerre a eu la charge de reconstruire la Commune d'Épehy....

...Au théâtre municipal, nous avons entendu l'Avocat Corrado CALSOLANO et le professeur Umberto SERAFINI, qui a souligné le contenu social et civil du Jumelage.

...Cérémonies officielles, le Maire d'Épehy, Honoré GERNEZ et le Maire de Vidracco, Giacomo CARETTI se sont échangés des parchemins, messages qui ont valeur d'une réciproque promesse au nom de la solidarité et de fraternité.



La lecture du serment de jumelage par les deux maires, Messieurs Caretti et Gernez, fut écoutée avec beaucoup d'intérêt par toute l'assistance. Ils prenaient notamment l'engagement solennel de maintenir des liens permanents entre les deux municipalités (!!!)...

...Le Maire d'Épehy, a remercié la Fanfare Municipale d'avoir joué la Marseillaise et l'hymne national italien.

...Le Maire de Vidracco a tenu un discours en mémoire de Martino Cerratto qui a créé, en France, une entreprise avec 3500 ouvriers, qui ont reconstruit 23 communes.

...Dans l'après-midi, les enfants ont récité et chanté. Ensuite une visite a été faite au stand. Pour finir la journée, un grand bal fut organisé avec l'élection de « Miss Vendange »

...La fête s'est conclue avec un grand feu d'artifice...

Dans la salle des fêtes de Vidracco, le public attentif



Une nouvelle saison pour le Club ENERGY FORME EPEHY

D'abord un retour sur la saison 2021. Elle a rassemblé 27 adhérents qui nous ont permis l'obtention de 2 appareils de musculation ainsi que de nombreuses barres. Des Sapeurs-Pompiers et footballeurs du village, dont Valentin, sont venus nous rejoindre pour compléter leur condition physique. On peut également noter, avec satisfaction, qu'Alexandre Hulin est devenu vice-champion de France de force « STRONGMAN ». Cette année, il représentera encore le club lors de plusieurs compétitions en Europe ainsi que lors d'un championnat qui se déroulera à Saint-Quentin dans l'Aisne les 14 et 15 mai prochains. Le 9 avril, en région parisienne, il a déjà pu montrer une très bonne condition physique en finissant à la deuxième place, à trois points du premier, ce qui lui permet d'avoir un bon espoir pour le titre.

Mickaël Capron

Les dirigeants, Mickaël et Alexandre, vous attendent pour partager et mettre à votre disposition du nouveau matériel de remise en forme.

Pour vous inscrire, il suffit de prendre contact sur la page Facebook **Energy Forme Epehy** ou de vous présenter à la salle située rue de la brasserie (au dessus des locaux techniques du village). L'adhésion est simple, il vous est demandé un certificat médical ainsi qu'une cotisation de 50 euros pour l'année. Et cela vous donne droit à l'accès à la salle 7 jours sur 7 de 8 h à 21 h en toute autonomie.



Réfection de chemins

Cet automne a été particulièrement pluvieux et nos chemins ont souffert aux passages des engins agricoles, des camions de betteraves, et des travaux d'épandage par la sucrerie. La commune a signalé ces dégâts, courant janvier, à la direction de la sucrerie. Dès que le temps l'a permis, le chemin le long de l'ancienne voie ferrée sur la route d'Honnecourt a été remis en état par l'usine, mais il faudra attendre que l'herbe repousse pour qu'il redevienne praticable. Sur le chemin de Villers Faucon des cailloux ont été mis par la sucrerie dans un point bas toujours inondé. Merci aux responsables des services cour et betteraviers.

Paul Caron

Utilisation du City stade

Le city stade est accessible pour tous les habitants du village en dehors des créneaux attribués aux écoles et à Vacances Plurielles. Il a fallu malgré tout fixer une limite d'utilisation le soir pour le bien être du voisinage. Voici ces horaires d'ouverture au public :

Pendant la période scolaire.

Le mercredi après midi de 14 h à 19 h 30

Le samedi et le dimanche de 10 h à 19 h 30

Hors période scolaire.

Tous les jours de la semaine de 14 h à 19 h 30

Le samedi et le dimanche de 10 h à 19 h 30

Des événements exceptionnels peuvent modifier ces jours et horaires tels que la fête des écoles.



**Choisir le bon moment,
c'est moins déranger.**

Pour un bon voisinage

il faut **respecter les horaires d'utilisation des outils**, des appareils de jardinage et de bricolage (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, matériels de lavage haute pression, etc.) Par conséquent, Merci de faire preuve de citoyenneté et de respecter les horaires suivants pour utiliser des engins bruyants :

- Les jours ouvrables : 08h30 à 12h00 – 14h00 à 19h30
- Les samedis : 9h00 à 12h00 – 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

Réunion de Conseil Municipal

Les comptes-rendus complets sont affichés en mairie et sur le site Internet

Séance du 30 novembre 2021

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au vote l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2021. Il rappelle en outre que fin 2020 il avait été attribué 200 € de subvention exceptionnelle en raison de la crise sanitaire. Le conseil municipal, après avoir délibéré sur chaque dossier de demande de subvention, décide de renouveler pour cette année encore la subvention exceptionnelle de 200 € pour toutes les associations et de reconduire celle de l'année dernière soit :

ACTIV'EPEHY	400 € + 200 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	900 € + 200 €
CLUB LOISIRS	850 € + 200 €
ESERVGT	1300 € + 200 €
SOCIETE MUSICALE	1100 € + 200 €
TENNIS DE TABLE EPEHY	500 € + 200 €
UNC-AFN	250 € + 200 €
RUBBERS'GANG	200 € (subvention exceptionnelle 2020) + 200 € (subvention exceptionnelle 2021)
ENERGIE FORME	200 € (subvention exceptionnelle 2020) + 200 € (subvention exceptionnelle 2021)
SOCIETE DE CHASSE	200€(subvention exceptionnelle 2021)
EPYSERIT	200 € (subvention exceptionnelle 2021)
PARENTS D'EPEHY	200 € (subvention exceptionnelle 2021). Le Conseil Municipal reste ouvert suivant les besoins manifestés par les enfants des écoles.
ADMR	750 €
ARHL POEUILLY	100 €
UNIVERSITE RURALE DE LA HAUTE COLOGNE	150 € (Subvention 2020) + 150 € (subvention 2021)

TRAVAUX RUE DU RIEZ, VALLEE DES MOULINS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société EIFFAGE va refaire une partie du trottoir (en face de la Place du Riez) l'écoulement des eaux de pluie n'étant pas suffisant. Un point financier aura lieu avec l'entreprise sous quinzaine.

RAPPORT 2021 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES « C.L.E.C.T. » - Compétence Voirie

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 27 septembre 2021 pour arrêter les montants définitifs des charges transférées suite au passage en FPU de la Communauté de Communes de la Haute-Somme.

Rappel des faits sur la compétence Voirie :

Jusqu'en 2020, la compétence était pleinement exercée par l'EPCI qui percevait des fonds de concours de la part des communes pour réaliser les travaux.

La législation sur les fonds de concours impose une participation à hauteur de 50 % du bénéficiaire du fonds de concours.

Afin de remédier aux dysfonctionnements dans le montage financier de l'exercice de la compétence, l'EPCI a modifié son statut en redéfinissant l'intérêt communautaire sur la

compétence voirie.

Un pacte financier et fiscal (sur 4 ans) est proposé aux communes pour financer les travaux de voirie de 2021 à 2024 :

- . Financement des travaux par les attributions de compensations versées par l'EPCI aux communes, en partie

- . Les 50 % restants sont à la charge de l'EPCI mais requièrent une révision des AC

En 2021, sont d'intérêt communautaire toutes les voies communales revêtues (bitume+gravillons ou enrobé) situées à l'extérieur des agglomérations et la voirie des zones d'activités intra-muros, incluant :

- . La voirie de desserte des ateliers relais communautaires, les carrefours, les giratoires.

- . Les bornes, la signalisation verticale et horizontale,

- . Les accotements, talus, murs de soutènement, les ouvrages d'art, (ponts, tunnels, passerelles)

- . Les trottoirs, les pistes cyclables.

- . Les fossés et l'écoulement des eaux pluviales

Pour la réalisation par les communes de travaux sur les voies intra-muros, l'enveloppe est estimée sur 4 ans et comprend :

- Les travaux de création (TN)

- Les travaux d'entretien (TE)

Proposition de prise en charge par l'EPCI des dépenses de la Commune

Pour Epehy, la Communauté de Communes de la Haute-Somme propose :

	Sur 4 ans	Versement
Hausse des AC	65 885.00 €	16 471.00 €
Fonds de concours	81 961.00 €	
TOTAL	16 471.00 €	16 471.00 €

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Le conseil Municipal, ADOPTE le rapport de la C.L.E.C.T. 2021 qui arrête le montant définitif des charges transférées, sur la compétence voirie, à 147 846 €(en faveur de la commune)

PLATEAU D'EVOLUTION SPORTIVE-DEMANDE D'INDEMNITES-SMC2 – LOT CHARPENTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une demande indemnitaire de la part de l'entreprise SMC2 (lot Charpente). Cette demande est établie poste par poste conformément aux instructions de la fiche de la Direction des Affaires Juridiques « les marchés publics confrontés à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières » publiée le 1^{er} juin 2021 (article 1.2.2).

Cette demande indemnitaire représente 12 635.95 €. Par rapport au coût réel que l'entreprise subit (16 311 € justifiés dans un précédent courrier), l'indemnité a été réduite de près de 4 000 €.

En effet, concernant le bois, le coût passe de 9 383.83 € à 21 624.00 € soit un surcoût de 12 240.17 €

Pour l'acier, le coût passe de 8 431.92 € à 9 893.69 €

soit un surcoût de 1 461.77 €.

Pour la Toile, le coût passe de 5 633.40 € à 5 971.40 € soit un surcoût de 338.00 €.

Le surcoût total s'élève donc à 14 039.94 €. L'entreprise SMC2 prend en charge 10 % soit 1 403.99 € soit une demande d'indemnité restante égale à 12 635.95 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, sur la prise en charge de cette indemnité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES ENVIRONNEMENTALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Société WPD a déposé courant novembre son dossier à la Préfecture (construction de 5 éoliennes dont 2 sur le territoire d'Epehy).

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer une convention avec la société WPD sur la mise à disposition en vue de la mise en œuvre de mesures environnementales.

Cette convention permettra à la société WPD d'accompagner la commune dans l'aménagement paysager favorisant la circulation des piétons, VTT, cavaliers sur l'ex-voie de la SNCF ainsi que la création d'un espace convivial sur l'aire derrière l'ancienne gare tout en remplaçant le corridor écologique existant. Les moyens financiers de la société WPD liés aux moyens mis en œuvre est de 100 000 €.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

SUBVENTION TELETHON

Suite à la crise sanitaire, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il apporte une aide identique à celle de l'année dernière.

Après discussion, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire pour la prise en charge par la commune de la facture « BOUCHERIE YDRON » concernant l'achat des plats cuisinés.

CONTROLE URSSAF

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un contrôle URSSAF a été fait sur les années 2018-2019-2020.

Lors de celui-ci, 3 points d'observations ont été émis :

Indemnités du Maire.

Les indemnités de Maire et de Vice-Président de la CCHS représentant plus de 50 % du plafond de la sécurité sociale, les indemnités auraient dû être soumises à l'URSSAF ce qui représente pour

. 2018	5 457.00 €
. 2019	5 484.00 €
. 2020	5 743.00 € jusque mai 2020

Soit un total de 13 117.00 €.

Depuis mai 2020, les cotisations URSSAF sont payées du fait du plafond atteint avec uniquement les indemnités de Maire.

Cotisations CNFPT

Depuis janvier 2019, la cotisation CNFPT est désormais intégrée aux cotisations à l'URSSAF. Un décalage de 23 424.00 € entre les bases n'a pas été soumis à cotisation CNFPT soit 23 424.00 € x 0.9 % = 211.00 € pour 2020

Chèques cadeaux et colis de fin d'année aux employés.

Désormais, les chèques cadeaux et colis de fin d'année sont soumis à cotisations CSG/RDS pour les titulaires et à cotisations URSSAF pour les employés qui relèvent du régime général.

Monsieur le Maire informe que l'URSSAF doit envoyer le dossier reprenant les annotations. Il faudra donc en tenir compte pour le prochain budget.

CHEQUES CADEAUX ET COLIS DE NOEL

Les années précédentes, les employés communaux recevaient 100 € de chèques cadeaux et un colis d'une valeur d'environ 50 €.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de porter les bons cadeaux à 120 € et le colis à 50 €.

La valeur de cet avantage en nature sera reportée sur le bulletin de paie afin que les cotisations URSSAF soient calculées et reportées sur la déclaration mensuelle.

LA POSTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications d'ouverture de l'Agence de la Poste. Actuellement, la Poste est ouverte 13 h/semaine et va passer à 12 h/semaine.

Après discussion, la Poste a décidé l'ouverture de l'Agence à partir du 18 janvier 2022 du lundi au vendredi de 9 H 35 à 12 H 00.

Concernant le local des facteurs, ils vont également être recentrés à Péronne. Monsieur le Maire indique que le bail commercial court jusqu'en septembre 2022.

AMEVA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la poursuite des prélèvements afin de déterminer l'origine du mercure dans le réseau assainissement.

Dans l'attente des résultats, Monsieur le Maire en avisera le conseil municipal dès qu'il en aura eu connaissance.

EXTENSION RESEAU DE VIDEOSURVEILLANCE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension du réseau de vidéosurveillance pour un montant estimé à 39 140.00 € HT correspondant au devis présenté par « ETS SOFRATEL » pour 39 140.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR :	30 % soit	11 742.00 €
Subvention Conseil départemental	40 % soit	15 656.00 €

Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA)

Fonds propres : 19 570.00 € dont 7 828.00 € de TVA

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux de rénovation de la mairie pour un montant estimé à 16 129.00 € HT correspondant aux devis présentés par

Ravalement de façade

DEREMARQUE-KLISZ pour 13 710.00 € HT

Nettoyage toiture

DEREMARQUE-KLISZ pour 1 340.00 € HT

Engazonnement

ETS BLONDELLE pour 1 079.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR : 30 % soit 4 838.70 €

Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA)

Fonds propres : 14 516.10 € dont 3 225.80 € de TVA

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal mettre à disposition notre Secrétaire de Mairie pour l'Association Foncière de Remembrement pour les travaux de secrétariat et de comptabilité.

La Commune verse à l'agent une indemnité annuelle à hauteur de 750 € brut et reverse à l'URSSAF les cotisations dues. En contrepartie, l'AFR remboursera à la Commune la somme de 750 €.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier. Cette autorisation est acceptée tant que l'AFR en exprimera le besoin.

PRESBYTERE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu par l'intermédiaire de Maître EECKHOUT, Notaire à Roisel (Somme) une offre d'achat pour le presbytère à hauteur de 32 500 € net vendeur.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette offre et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Séance du 11 mars 2022**POINT FINANCIER DE LA COMMUNE**

Dans un premier temps, Monsieur le Maire fait un point financier de la commune.

L'EBE (*excédent brut d'exploitation*) en 2020 est de 247 000 € soit 213 € par habitant. La moyenne de la strate est de 179 € par habitant.

L'encours de la dette est de 365 000 € en 2020 soit 315.00 € par habitant (moyenne de la strate est de 600.00 € par habitant)

Fiscalité de la Commune : La taxe foncière est de 11.04 % (moyenne de la strate : 15.44 %)

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 29.16 % (moyenne de la strate : 43.64 %)

En 2021, La commune clôture avec un excédent de fonctionnement de 210 000 € et un excédent d'investissement de 70 000 €. Restent en attente les subventions sur les travaux terminés de 2021 soit 195 000 € pour le city stade et 21 000 € pour le produit des amendes de police sur voirie. Par ailleurs,

les travaux de voirie de la rue du Riez et Vallée des Moulins ne sont pas réglés à ce jour pour 200 000 € soit un reste qui s'élève à 296 000 €.

Endettement de la commune

Fin 2022, un prêt avec une annuité de 13 600 € se termine.

Fin 2023, un prêt avec une annuité de 14 000 € et une subvention remboursable se terminent.

En 2024, si aucun prêt n'est effectué, il restera 1 prêt avec une annuité de 47 700 € qui se termine en 2027 (maison de santé).

Pour le service assainissement, l'annuité actuelle est de 65 700 €. Un prêt se termine en 2023 (9500 €) et un autre fin 2025 (11 500 €).

ECLAIRAGE PUBLIC MAIRIE ET PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la FDE 80 relatif à la pose de 10 points lumineux dans les secteurs de la Place de l'Eglise et Place de la Mairie. Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 17 873.00 € TTC. Si le conseil accepte, il sera établi entre la FDE et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par la FDE (20 % du coût HT, dans la limite des dépenses, la TVA, le fonds de concours complémentaires pour le remplacement de luminaires type boule) 7 615.00 € Contribution de la Commune 10 258.00 €

TOTAL TTC 17 873.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le projet présenté par la FDE 80, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage, d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 10 258.00 €.

MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente le projet adressé par la FDE 80 concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public dans la plupart des rues. Le plan de financement proposé est :

- Coût HT des travaux129 500.00 €
- La maîtrise d'œuvre soit 7 % du coût HT 9065.00€
- La TVA sur les travaux 25 900.00 €

Total 164 465.00 € TTC

- Montant pris en charge par la FDE (20 % du coût HT des travaux, la maîtrise d'œuvre et 60 % du coût HT pour rénovation d'armoires de commandes 81 602.00 €

- Aide de 40 % du Département de la Somme limitée à 50 000.00 €

Contribution de la Commune... 32 863.00 €

Cette opération permettra à la commune de moderniser l'éclairage public et de réduire la consommation d'énergie et les coûts de maintenance d'environ 5 358.00 €/an soit un temps de retour de 6 années.

Ces travaux permettront également de réduire l'empreinte carbone de 1932 kg CO₂/an.

RAVALEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX (écoles, Riez)

Un devis de l'entreprise NPRO a été fourni pour un montant de 50 334.00 € HT. Une possibilité de faire les travaux sur 2 ans a été émise et ainsi de revoir la facture. Le fait de passer un enduit par rapport au rejointoiment des briques peut permettre une baisse du coût. Par exemple, si le rejointoiment se fait côté rue et l'enduit à l'intérieur côté cour, le gain serait d'environ 8 000 €.

Le conseil municipal donne son accord sur le fait que les travaux soient étalés sur 2 ans avec 2/3 cette année (33 000 €) et 1/3 l'année prochaine (17 000 €)

CLOTURE au CITY STADE

Monsieur et Madame MARQUAND Alain ont donné leur accord pour refaire la clôture en plaques béton en limite de leur propriété et le terrain du City Stade. Un devis a été demandé à AISNE PAYSAGE, le montant est de 4 760.00 € HT qui comprend l'arrachage des thuyas (broyage des branches et évacuation des copeaux), le rognage des souches et la pose de plaques (4 plaques en hauteur en béton) de 2 m de haut sur 17 ml. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Aisne Paysage.

CIMETIERE - CREATION D'UNE ALLEE

Monsieur le Maire a reçu un devis en provenance de AISNE PAYSAGE d'un montant de 8 620.00 € HT pour la création d'une allée d'accès dans le dernier terrain du cimetière. Le devis comprend, pour une allée de 3 m et sur une longueur de 50 m, le décapage du terrain, pose d'un géotextile recouvert de ternaire, pose d'un second géotextile recouvert de cailloux blancs. A cette occasion, un point d'eau sera également installé (proposition de Monsieur CHARLET Patrick lors de la réunion de la commission des travaux). Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis

ACHAT DE FILETS

Il serait nécessaire d'installer un filet supplémentaire au city stade pour empêcher les ballons d'aller chez les voisins. Un devis a été fourni par l'entreprise DELTOUR PAYSAGES pour un montant de 1 777.10 € HT comprenant un filet de 14 ml sur 4 m de haut et un filet de 27 ml sur 1 m de haut. Un autre devis a également été fourni pour l'achat d'un filet au terrain de foot pour un montant de 2 979.22 € HT comprenant d'un poteau de départ, un filet de 40 ml sur 4 m de haut et un grillage de 40 ml sur 2 m de haut. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les deux devis

INSTALLATION DE 3 AGRÉS

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise DELTOUR PAYSAGE d'un montant de 13 244.06 € HT comprenant la fourniture d'un vélo elliptique, d'un combiné Twister Stepper, d'un twister vélo, d'un panneau d'information et poteaux. Ce projet peut être financé à hauteur de 50 % par la Région et jusqu'à 40 % par le Département. Le Conseil souhaite également mettre une barre de traction. Le dossier sera représenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.



ACHAT DE CAPTEUR DE DIOXYDE DE CARBONE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de 340.22 € TTC pour la fourniture d'un capteur de dioxyde de carbone à destination des salles de classe. Une subvention par les services de l'Etat peut être obtenue à hauteur de 8 € par enfant scolarisé. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer la commande 4 appareils et à faire la demande de subvention correspondante.

AMEVA : MERCURE - ASSAINISSEMENT

Le taux de mercure a baissé au niveau de la station. Suite aux différents relevés effectués sur le réseau, l'origine de la pollution n'a pas pu être définie. Comme déjà indiqué, un diagnostic du système d'assainissement doit être réalisé. Un état est proposé par l'AMEVA dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Un appel d'offre devra être lancé et la Commune d'Epehy a donc sollicité l'aide de l'Agence de l'Eau.

Projet et plan de financement :

Etude, diagnostic estimé à 80 000.00 € HT

Curage du réseau et évacuation des boues : 8 000.00 €

Assistance à maîtrise d'ouvrage : 6 918.00 €

Soit **un total de 94 918.00 €**

Subvention Agence de l'Eau 50 % : 45 000.00 €

Subvention Solidarité territoriale 15 % : 13 500.00 €

Coût communal de : 36 418.00 € HT soit 43 702.00 €

TTC

COMITE DES ANIMATIONS

Les statuts du Comité des Animations prévoient la présence de 6 conseillers municipaux au conseil d'administration.

Se sont proposés Philippe VAILLANT, Marie-Claude FOURNET, Nancy DUMONT, Aurélie MILLOT, Michel DELAIRE, Bernadette LACROIX.

DON FINANCIER – SOUTIEN UKRAINE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la Communauté de Communes a fait un don de 15 000 € et l'Association des Anciens Maires du Canton de Roisel a fait un don de 1000 €.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer la somme de 1500 €. Le versement se fera selon la prescription de l'AMF.

TARIFS CIMETIERE

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Concession cimetière d'une durée de 50 ans : 250.00 €
- Concession columbarium d'une durée de 30 ans : 950.00 €
- Concession columbarium d'une durée de 50 ans : 1 300.00 €
- Disque destiné à la fermeture : 60.00 €
- Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir : 40.00 €
- Concession caverne d'une durée de 30 ans : 950.00 €
- Concession caverne d'une durée de 50 ans : 1 300.00 €



HORS LES MURS
L'INFORMATIQUE
AU PLUS PROCHE
DES HABITANTS

Réunion de présentation

Epehy
mercredi 11 mai 17h30

à la salle des fêtes

Ouvert à tous

L'informatique au plus proche des habitants.

En 2021, la Communauté de Communes a inauguré le tiers-lieu numérique de Péronne, c'est un espace de travail partagé dédié aux nouvelles technologies. Mais il est aussi un lieu pour permettre aux personnes éloignées du numérique de s'initier et se former à ces nouveaux outils qui désormais rythment notre quotidien. Cependant les responsables se sont rendu compte que beaucoup d'habitants du territoire n'osaient pas ou ne pouvaient pas venir à Péronne franchir les portes du tiers-lieu. C'est pour cette raison qu'ils ont prévu de faire venir le tiers lieu chez eux et ainsi développer la médiation numérique « hors les murs ».

C'est ainsi qu'une première réunion de présentation aura lieu le mercredi 11 mai à 17 h 30 à la salle des fêtes d'Epehy. Suivant la demande, des ateliers devraient être programmés tous les 15 jours. Voici donc une belle opportunité pour permettre à tout un chacun d'être plus à l'aise avec l'outil informatique et le numérique.

Des concours au centre équestre

Les dimanches 8 mai et 26 juin, le centre équestre d'Epehy organise des concours internes ouverts au public

Durant la journée, plusieurs épreuves seront ouvertes à tous niveaux de cavaliers, du petit de 4 ans dans l'épreuve d'équifun aux plus aguerris de la compétition sur des épreuves de saut d'obstacle allant de 50cm à 1m05.

Les cavaliers de notre centre équestre d'Epehy affronteront ce jour les cavaliers du poney club de Chaulnes invités.

Une buvette, restauration et vente de gâteaux vous seront proposées.

Une belle opportunité pour se renseigner sur ce que propose le centre.



Déchèterie.

Nous rappelons les horaires d'ouverture de la déchèterie de Roisel du 1er avril au 30 septembre :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi 14 h à 18 h
- mercredi et samedi 10 h/12 h et 14 h /18 h et dimanche 10 h / 12 h

A noter qu'il est aussi possible de se rendre dans les autres déchèteries de la Communauté de Communes : Péronne Mont Saint Quentin et Saily Saillisel aux mêmes horaires que Roisel. Pour la déchèterie de Péronne La Chapelette, elle est ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h le matin et seulement les après midi du mercredi, vendredi et samedi de 14 h à 18 h.



sont acceptés : Encombrants, Déchets verts, Ferraille, Papiers/cartons, Gravats, Pneus, Piles/Batteries, Huiles de vidange, Déchets dits toxiques (peinture, solvant, acide...) Déchets d'équipements électriques et électroniques.



Dépôt de déchets verts à Epehy (Au bout de la rue Foch)

Rappelons que du 15 mars au 15 novembre, il est possible de les déposer sur l'aire de stockage de la commune tous les mercredis de 14h à 17h et le samedi en semaine paire de 8 h à 11h 30. (Un employé de la commune présent vérifiera si les dépôts sont bien conformes au règlement.)

Les branchages sont broyés, les déchets sont compostés et cela permet notamment d'entretenir les parterres de la commune

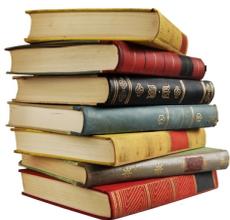
Expo guerre 70

Cette exposition était prévue à la fin du mois de janvier mais les conditions sanitaires liées à la pandémie de Covid avaient incité la mairie à la reporter. C'est donc ce week-end du 7 et 8 mai qu'elle se tiendra à la salle des fêtes d'Epehy. Il sera intéressant de découvrir comme notre région a été impactée par cette guerre maintenant un peu oubliée. Des combats ont eu lieu près de chez nous, les populations ont eu à subir des exactions.

Certains pourraient se demander quel est l'intérêt d'aller découvrir cette très belle exposition que l'ARHL (association pour la recherche sur l'histoire locale) basée à Poeuilly nous propose. Pourtant est-ce que ces mêmes personnes estiment que l'étude de l'histoire est inutile à l'école ?

N'hésitons donc pas à trouver un petit moment pendant ce week-end.

Cette exposition sera visible le samedi de 10 à 12 heures et de 14 h à 17 heures et le dimanche de 14 h à 17 heures



Bibliothèque

Le saviez vous ? Il existe une bibliothèque dans les locaux de la mairie mais elle est en sommeil depuis quelque temps. Elle contient un certain nombre de livres intéressants dans tous les domaines : romans, histoire, découverte, jeunesse.... Nous avons en projet de redonner vie à cette bibliothèque et pour cela elle sera déménagée prochainement dans des locaux plus spacieux. Nous vous informerons de la suite des opérations dans le prochain Quoi de Neuf.

Elisabeth Copin Bernadette Lacroix

Quoé qu't'in pinses Abdon?

- Dis-don, Abdon, croés-tu qu'eine exposition sur l'guerre d'1870 cha put intéresser ches gins ? Ch'est trop viux !

- Bah pas tant qu'cha : 150 ennées, ch'est dix foés moins qu'quand Clovis étot roé. Pour ch'ti qui s'intéresse à l'histoère, ch'est quasimint hier. Ch'grand-père d'tin grand-père y vivot à ch' l'époque-là et si il habitot Épy, il a vu passer ches Prussiens.

- Ouais mais, mi, mes taïons n'habito'tent point là !

- Bah les miennes non pus mais mi cha m'intéresse d'savoèr ch'qui s'est passé là éyu qu'j'habite et je n'doés point éte l'seul !

- Té croés ! Cha ch'est des trucs pour des gins qui ont toudis leu nez dins chés lives et y n'doét pas in avoèr békeup à Épy !

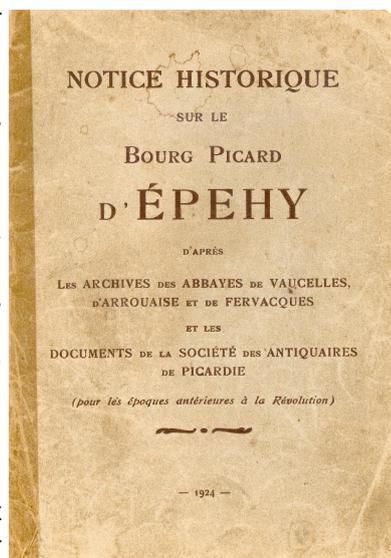
- Té n'vas pas dire qu' à Épy , y n'a qu'des nikdoules qui ont d s'arnitoèles* din leu' comprindoèr. Mais ch'est l'contraire ! Sinon y n'érot mi b'soin d'arrangi l'bibliothèque ! Et pis sais-tu qui n'a, in moyenne, 45 visites par jour su' l'site « Epehy Autrefois » !

- Oh cha n'put point éte qu'des gins d'Épy !

- Certainemint mais ch'est la preuve qu'l'histoère locale cha intéresse et in put coère dire qu'no' village, il o rudemint de l'chance qu'Messieurs Franqueville et Saunier y aichent construit ch'site-là !

M.D.

* des toiles d'araignées



Encore à savoir

Défilé du 8 mai : rendez-vous pour le défilé à 10 h 45 à la mairie.

Le club des aînés il a repris ses activités et se réunit chaque jeudi après-midi de 14 heures à 17 heures à la salle des fêtes.

Loto Les AFN proposent un loto quine le samedi 14 mai.

fête des écoles Elle aura lieu le 2 juillet (Elle est reportée un peu plus tard cette année du fait de l'occupation de la salle des fêtes pour les élections législatives)

14 juillet La Covid devrait permettre cette année au comité des animations d'Epehy de proposer à nouveau son traditionnel repas du 14 juillet ! Tous les habitants de la commune sont invités à cette occasion. Rappelons que ce repas est gratuit et ouvert à tous les habitants d'Epehy. Au programme, un repas froid servi par les membres du comité et les bénévoles (vous pouvez vous proposer, toutes les bonnes volontés sont bienvenues), mais aussi de la bonne humeur à partager et un bon moment à passer tous ensemble.

N'hésitez plus et venez profiter de ce temps convivial pour discuter, rire et rencontrer du monde ! A partir de 12h30 à la salle des fêtes !

Ont participé à l'élaboration de ce journal : Paul Caron - Elisabeth Copin - Nathalie Gallet - Bernadette Lacroix - Jean-Michel Martin - Pauline Tacquenier
Responsables et Secrétaires de la publication : Aurélie Millot et Michel Delaire.